55 517 habitants

813 km<sup>2</sup>

**312 Km** de masses d'eau « cours d'eau »

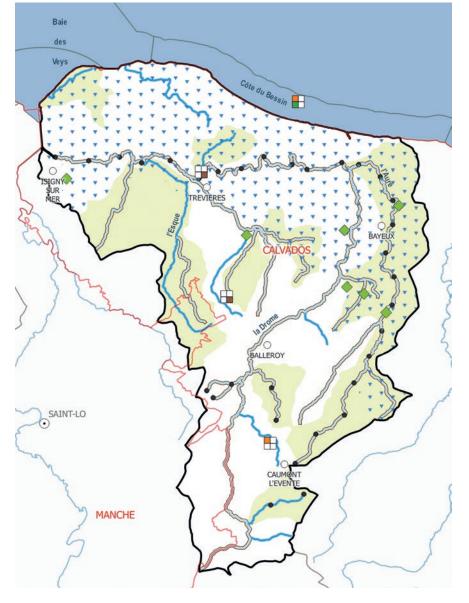
UNITÉ HYDROGRAPHIQUE AURE

Le territoire est caractérisé par la traversée d'une vaste dépression occupée en surface par des marais et constituée en sous-sol par des formations sédimentaires propices aux eaux souterraines. Dans ces marais, cohabitent donc des zones humides à fort intérêt écologique et des ressources en eaux souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

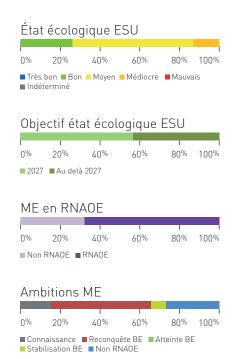
Les principaux enjeux pour les eaux souterraines concernent les nappes FRHG512, socle de l'amont des bassins versants des côtes du Calvados de l'Aure à la Dives en état qualitatif médiocre (nitrates et pesticides) et en bon état quantitatif, FRHG404 trias du Cotentin Est Bessin en état qualitatif médiocre (nitrates et pesticides) et en bon état quantitatif, et FRHG308, Bajo-bathonien de la plaine de Caen et du Bessin, en mauvais état qualitatif (nitrates, pesticides) et en tension quantitative, cet aquifère est classé ZRE.

Vu l'importance stratégique de ces nappes, la reconquête de leur qualité est essentielle, notamment au niveau des bassins d'alimentation de captage. Par ailleurs les potentialités piscicoles restent entravées par de nombreux seuils notamment sur l'Aure (inférieure et supérieure) et la Drôme. Des efforts sont à poursuivre sur l'effacement d'obstacles (2 travaux ont déjà commencé sur l'Aure inférieure).

Enfin, la réduction de pollution microbiologique de la baie des Veys constitue un enjeu important au regard de l'étendue des parcs conchylicoles et des gisements naturels de cette baie. Les récentes problématiques liées aux algues et la qualité des nappes induisent également de travailler sur les nutriments apportés par l'agriculture comme les nitrates et le phosphore lors d'épisodes pluvieux.



Masse d'eau	
Rivières et canaux	22
Lac	0
Transitions	1
Côtières	2
Souterraines	3



## SAGE «AURE» en instruction

## UNITÉ HYDROGRAPHIQUE AURE

BN.3-1

SAGE en instruction	NOM DE LA MESURE	ME%	S0	С	μ	Ε	
Réduction des pollutions des collectivités							
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	10					
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	7					
Réduction des pollutions des industries							
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	7					
Réduction des	pollutions agricoles						
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	17					
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	10					
AGR03	Limitation des apports diffus	3					
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	7					
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	3					
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	14					
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	14					
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	3					
Protection et re	estauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	52					
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	17					
MIA1301	Milieux aquatiques - Mesures complémentaires	3					
Gestion de la re	essource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	3					
RES09	Protection eau potable	10					
Gouvernance							
G0U02	Mettre en place un outil de gestion concertée (SAGE ou hors SAGE)	3					
G0U0601	Mesures de gouvernance complémentaires	3					